Conférence AIM de Lomé

Sous le haut-patronage de la Présidence de la République Togolaise, en collaboration de l’UEMOA

**« Le Pari de la Mutualité pour le XXIème siècle »**

Discours de Thierry BEAUDET, keynote speaker

à la première table-ronde portant sur

 **« L’engagement mutualiste… une action politique porteuse de solidarité »**

Votre excellence, Monsieur le Ministre de l’Emploi et de la Protection sociale de la Côte d’Ivoire, Monsieur Abinan KOUAKOU,

Mesdames et Messieurs les Ministres du Gouvernement du Togo,

Monsieur le Représentant résident de la Commission de l’UEMOA à Lomé,

Monsieur le Président de l’AIM, mon cher Christian,

Mesdames et Messieurs les responsables de mutuelles sociales d’Afrique et d’Europe,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Chers participants, chers Amis,

Bonjour à tous,

C’est un immense honneur pour moi d’être parmi vous, aujourd’hui, à Lomé, pour introduire la table ronde « *L’engagement mutualiste…une action politique porteuse de solidarité* ».

L’Afrique, je le sais, aspire à toujours plus de solidarité. Il suffit de regarder le logo de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : ces deux spirales qui s’enroulent et symbolisent cette solidarité africaine et cette complémentarité entre les pays de l’Union.

C’est avec plaisir que je vais vous apporter le témoignage et le regard d’un militant mutualiste français. D’un mutualiste français à la fois militant de la Sécurité sociale et militant de la Mutualité, qui pense ensemble Sécurité sociale et Mutualité.

En France, la Mutualité n’est pas toujours intervenue en complémentarité à la Sécurité sociale. Historiquement, la Mutualité précède la Sécurité sociale. Elle en est même l’une des sources d’inspiration. Sous la forme de sociétés d’entraide et de secours mutuels, la Mutualité a organisé la prévoyance libre et responsable avant que l’État ne mette en place des systèmes généralisés de couverture santé et de prévoyance. Elle y apporte alors le concours de son expérience. J’y reviendrai.

En France, la Mutualité est le mouvement social le plus ancien. Sans vouloir remonter trop loin dans le temps, les premières sociétés se sont structurées à la veille de la Révolution Française de 1789, à savoir cinq décennies avant les coopératives et plus d’un siècle avant les syndicats.

En France, au XVIIIème siècle, sous l’influence des philosophes des Lumières, s’opère une révolution des valeurs, marquée par la consécration de nouveaux principes : responsabilité de l’individu, égalité entre les êtres, philanthropie, recherche du mieux-vivre pour le plus grand nombre, à travers des pratiques collectives. Favorisées par cette philosophie, par cet esprit des Lumières, les sociétés de secours mutuels émergent comme autant de réponses collectives aux épreuves qui peuvent frapper chaque individu à un moment donné de son existence. L’histoire de ces sociétés de secours mutuels naissantes, c’est l’histoire des femmes et des hommes qui s’associent librement pour faire à des aléas de la vie qui dépassent les possibilités de la personne seule. Tout juste naissantes, elles sont très vite considérées comme des réponses possibles aux besoins de protection face à la maladie et à la vieillesse.

**Cette reconnaissance repose, depuis l’origine, sur certains invariants de nature éthique et fonctionnelle**. Chaque membre adhère librement à la société de secours mutuels. Tenu de payer une cotisation, il a l’assurance d’être secouru en cas de besoin. La cotisation, adaptée aux ressources pour être supportable par chacun, organise la solidarité entre revenus élevés et moins élevés et entre malades et biens portants : mettre en commun des ressources, avant même que des membres de groupe ne soient touchés par la maladie ou victimes d’un décès. En adhérant, chacun bénéficie de la solidarité de ceux qui l’ont précédé et la pratique à son tour.

S’il paie régulièrement ses cotisations, l’adhérent a le droit de prendre part à la bonne marche de son groupement : participation à l’assemblée générale, élection des responsables, contrôle de la gestion. L’ancrage local et la taille humaine des sociétés de secours mutuels tendent à favoriser ces pratiques. Au-delà d’une couverture contre certains risques de la vie, les sociétés de secours mutuels se sont donc bâties comme des groupes communautaires marqués par des liens identitaires très forts.

La pratique mutualiste se fonde sur des valeurs morales de solidarité, de responsabilité, d’indépendance et sur des principes opératoires de liberté, de démocratie et de non-lucrativité. Ces valeurs morales et ces principes opératoires, communs à l’ensemble des groupements mutualistes, signeront leur appartenance à ce qui deviendra l’économie sociale. Cette pratique mutualiste pourrait être ainsi résumée : agir librement ne peut se faire que dans un cadre démocratique et solidaire, où les mutualistes définissent, en toute indépendance et en toute responsabilité, des actions d’utilité collective, par eux-mêmes, pour eux-mêmes et pour l’ensemble de la société.

**La création de la Sécurité sociale, en 1945, à la Libération, pour généraliser la couverture santé, évince la Mutualité des responsabilités gestionnaires. Pour beaucoup de délégués mutualistes, se profile l’inquiétude d’une mort institutionnelle annoncée**. Peut-être certains de mes amis mutualistes africains voient-ils aujourd’hui dans l’extension des couvertures santé une menace pour l’action mutualiste.

Mais je laisserai Madame Hélène DOLLO, Présidente de l’AMAT-CI, nous faire part de sa perception.

En réalité, dans mon pays, après avoir été une source importante d’inspiration pour la Sécurité sociale, la Mutualité Française se révèle comme un solide appui, indispensable à la mise en œuvre complexe du système. La couverture santé s’étend par la mobilisation de tous les acteurs, militants et responsables politiques, syndicalistes, mutualistes, autour d’un but commun et de valeurs humanistes partagées.

Un exemple emblématique, c’est la collaboration entre la Sécurité Sociale et les mutuelles de fonctionnaires. La gestion mutualiste par les fonctionnaires, et du régime obligatoire et du régime complémentaire, permet d’organiser un guichet unique pour le paiement de l’ensemble des prestations, au plus grand bénéfice des adhérents et des professionnels de santé.

Il aura fallu plus de 50 ans à la Sécurité sociale française pour qu’elle finisse par protéger l’ensemble de la population. Plus de 50 ans ! Et, aujourd’hui, alors même qu’elle est universelle, elle ne peut, seule, couvrir tous les besoins de la population.

Le grand enseignement, pour les mutuelles françaises, de la création de Sécurité sociale c’est que, bien loin de tarir l’action mutualiste, elle crée un puissant besoin de protection complémentaire. Le très fort courant d’adhésions enregistrées par la Mutualité en atteste : 250 000 adhérents à la fin du XVIIIème siècle, 5 millions début du XXème siècle, aujourd’hui la moitié de la population française, soit près de 35 millions de personnes protégées.

C’est, j’en suis convaincu, le même sujet qui se pose aujourd’hui à la Mutualité africaine. Les politiques d’extension des couvertures santé sont une chance et une opportunité que doivent saisir les mutuelles.

Je crois d’ailleurs que se tiendra, ici même, à Lomé, le premier forum international sur la couverture universelle dans la zone de la conférence interafricaine de la prévoyance sociale du 4 au 6 mars prochains.

Je n’en dis pas plus, car c’est Monsieur le Ministre de l’Emploi et de la Protection Sociale de Côte d’Ivoire, Monsieur Pascal Abinan KOUAKOU, qui va revenir dans quelques minutes sur les objectifs de la mise en place de la couverture maladie universelle en Côte d’Ivoire.

Dans mon pays, la Mutualité a su capitaliser sur le développement des assurances sociales et des couvertures santé obligatoires :

* Reconnaissant la Sécurité sociale comme pilier du système français, les mutualistes se donnent leur nouveau cadre d’engagement politique. Ils décident que l’action solidaire, en complémentarité à la Sécurité sociale, sera le moteur de l’action pour démocratiser l’accès aux soins et à la santé ; pour les mutualistes français, il n’est dorénavant de progrès véritable que s’il peut être partagé par tous.
* Ainsi, les mutualistes poursuivent leur développement dans les domaines des couvertures santé et prévoyance. Pour réaliser concrètement l’accès aux soins, ils créent et gèrent des centres de santé, des pharmacies, des cliniques, des établissements d’accueil et de prise en charge pour toute la population, de la petite enfance au grand âge. Aujourd’hui, 2 600 établissements appartiennent aux mutuelles. La Mutualité est le 2ème offreur de soins après l’Etat français.

Bien sûr, dans mon pays, des réformes, des remises en cause affectent cycliquement la Mutualité. Elles n’ont jamais marqué la fin de l’histoire. Les femmes et les hommes porteurs des idéaux et des combats mutualistes ont toujours su collectivement écouter les besoins et aspirations de la société, s’adapter et inscrire la Mutualité dans son temps.

**La Mutualité est mouvement. Elle est condamnée à être en mouvement. L’histoire le montre : les métiers et pratiques mutualistes ont évolué en même temps que le monde avance. Ces métiers et pratiques sont donc un moyen, non une fin ; le moyen de mener des combats solidaires et citoyens, au service de l’intérêt collectif des adhérents et, plus largement, de l’intérêt général.**

Mais une belle et longue histoire ne promet pas un bel et long avenir. Charge donc aux mutualistes d’aujourd’hui de se mobiliser, comme l’ont fait ceux qui les ont précédés, pour pérenniser le modèle mutualiste et lui garantir un développement continu.

Pour ce faire, comme l’a souligné dans son intervention mon ami Abdelaziz ALAOUI, l’unité est indispensable. Trop souvent, au Nord comme au Sud, le mouvement mutualiste a été divisé. Sachons que divisées, les mutuelles ne peuvent rien. Unies, elles gagnent en capacité politique, en capacité économique, en capacité d’action au service de la population, au service du progrès social, au service du progrès humain.

\*\*\*

Pour conclure, je m’adresse aux responsables politiques du Nord comme du Sud.

Les organisations internationales poussent les pays à s’engager vers plus de solidarité. Je pense aux objectifs de développement durable de l’ONU qui incitent, d’ici à 2030, à réduire les inégalités et la pauvreté pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Les Etats, seuls, n’y parviendront pas.

**Ils ont besoin de l’engagement, à leurs côtés, d’acteurs de la société civile, dont les valeurs morales, les principes opératoires et les règles démocratiques de gouvernance sont un gage de confiance et d’efficacité, pour parvenir à mieux répartir les richesses et mieux lutter contre les inégalités.**

Les mutualistes comptent au premier rang de ceux-là.

Le troisième objectif de développement durable de l’ONU est explicitement consacré à la santé et au bien-être : il vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous et à tous les âges.

C’est le sens de notre engagement, mutualistes du monde. Avec l’Association Internationale de la Mutualité, nous voulons participer à l’atteinte de ces objectifs mondiaux, porteurs de solidarité. Ici, devant vous, à Lomé, aux côtés de mon ami, Christian ZAHN, j’appelle les responsables politiques, à faire le pari des valeurs, le pari des acteurs, en un mot, le pari de la Mutualité pour le XXIème siècle.